

UN1TÉ

INCORPORATION 281ème & 282ème



HEURES SUPPLÉMENTAIRES et TEMPS COMPENSÉS



La 281ème sera incorporée de façon suivante :

- 07/04/2026 pour la formation 12 mois.
- 10/08/2026 pour la formation 8 mois.

La 282ème sera incorporée de façon suivante :

- 05/05/2026 pour la formation 12 mois
- 01/09/2026 pour la formation 8 mois

UN1TÉ rappelle à nos collègues POLICIERS ADJOINTS qu'ils conservent :

- *Leurs Heures Supplémentaires (HS)*
- *Leurs Temps Compensés (TC)*



CIRCULAIRE du 02/01/2020 :

"Les heures supplémentaires qui n'ont pu être écoulées avant l'entrée en école et/ou qui n'ont pu servir à alimenter le CET restent dues."

ARRÊTÉ du 05/09/2019 :

"Les RPS qui ne sont pas pris en raison de nécessités de service restent dus et sont reportés l'année suivante."

Tu rencontres des difficultés ? Contacte ton délégué UN1TÉ

Suivez-nous



**RECONNAISSANCE et CONSIDÉRATION
pour les POLICIERS ADJOINTS**



UN1TÉ.MI
LA FÉDÉRATION DE SYNDICATS POLICIERS OFFICIELLE DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
FO
04/03/2026